

CGT



RADIO FRANCE

Syndicat National de Radiodiffusion et de Télévision

Fédération Nationale des Syndicats du spectacle, de l'Audiovisuel et de l'Action Culturelle C.G.T.

Budget de Radio France : la confiance du PDG, l'inquiétude des salarié(e)s.

Le projet de loi de finance 2005 vient de tomber : 481,97 millions d'euros pour Radio France soit une baisse des ressources publiques dont la progression passe de 2,9 % en 2004 à seulement 2,74 % en 2005.

C'est pourtant sur une hausse de 3 % que comptait la Direction de Radio France ! C'est ce qui avait été annoncé au cabinet d'expert comptable chargé par le CCE de faire un diagnostic de la situation financière de Radio France. Cette hausse entrevue permettait au Président de dire ne pas se sentir inquiet sur les capacités de Radio France d'autofinancer à hauteur de 43 % les 196 millions d'euros de travaux en 8 ans.

Or, même dans l'hypothèse d'une hausse de 3 %, le cabinet d'expert avait émis de sérieux doutes sur la possibilité pour l'entreprise d'autofinancer à ce niveau et d'assurer la reconduction de ses activités actuelles, le respect des accords salariaux, le financement inévitable d'activités nouvelles et les charges exceptionnelles liées à l'actualité.

La CGT estime que cet optimisme est dangereux pour l'entreprise, d'autant plus que l'Etat rechigne manifestement à prendre position par rapport aux 57 % restant à financer.

Cette prudence excessive est-elle liée à la réforme de la redevance inscrite dans la même loi de finance qui – nous le pensons – mettra gravement en danger les budgets des sociétés de l'audiovisuel public ?

Radio France devra-t-elle s'endetter pour financer cette somme, mettant ainsi en danger son équilibre financier, son avenir et celui de ses salarié(e)s ?

La Direction de Radio France, prétend pouvoir s'adapter à cette situation en développant de nouvelles activités sans aucun financement supplémentaire.

Nous n'acceptons pas que les nouveaux projets, comme les radios web de France Culture, sous prétexte de moindre coût et d'absence de financement, pratiquent massivement la captation des programmes par des entreprises extérieures. Alors que la question du droit d'auteur représente des enjeux politiques et culturels considérables, nous n'acceptons pas ces diffusions sans qu'aucun droit d'auteur ne soit payé!

Nous n'accepterons pas de faire supporter aux salarié(e)s le coût du financement du bâtiment par une austérité salariale encore accrue, des réductions de postes, la flexibilité où tout autre mesure qui porterait inéluctablement atteinte à la mission de service public de Radio France.

Nous sommes une entreprise de radio publique qui assure la production et la diffusion de l'ensemble de ses programmes. Nous voulons le rester. Nous voulons que le développement de la radio publique soit assuré.

Monsieur Cluzel, votre confiance nous inquiète !

Paris, le 12 novembre 2004.